



Observation en matière de production des déclarations T1 (année d'imposition 2022)

Tableau 2D : Pénalité calculée pour production tardive par genre

Genre	Toutes les déclarations (#)	Déclarations tardives avec solde nul (#) ³	Déclarations tardives avec remboursement (#) ³	Déclarations tardives avec solde dû (#) ³	Toutes les déclarations tardives (#)	Déclarations tardives avec pénalité (#) ⁴	Total des pénalités (\$) ⁴	Moyenne des pénalités (\$)
Femme	15 491 430	324 620	872 550	335 860	1 533 030	225 570	59 124 000 \$	260 \$
Homme	14 649 550	235 950	875 760	413 430	1 525 140	275 430	104 419 000 \$	380 \$
Inconnu	22 390	2 660	1 860	930	5 450	970	856 000 \$	880 \$
Diverses identités de genre	4 440	140	340	70	550	50	9 000 \$	180 \$
Canada	30 167 800	563 360	1 750 510	750 290	3 064 170	502 020	164 407 000 \$	330 \$

Remarques :

1. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine la plus proche. En raison de l'arrondissement, la somme des données peut ne pas correspondre au total indiqué.
2. Les montants pour le « Total des pénalités(\$) » sont arrondis au millier le plus proche. En raison de l'arrondissement, la somme des données peut ne pas correspondre au total indiqué.
3. Les déclarations tardives avec solde nul, les remboursements et le solde dû incluent le solde courant, qui comprend les soldes des années précédentes.
4. Les déclarations tardives avec pénalité, nombre et montant, représentent les sommes dues se rapportant à l'année d'imposition 2022 seulement.